

FONDS DE SOLIDARITE AFRICAIN



INSTITUTION FINANCIERE MULTILATERALE DE GARANTIE



SIEGE SOCIAL

- 617, Avenue du Président KARL CARSTENS PL 005
 - B.P. 382 NIAMEY - NIGER
 - Quartier Plateau - Commune I
 - Téléphone : (227) 20 72 26 32/33/34
 - Fax (227) 20 73 30 44
 - Site Web: www.fonds-solaf.org
- E-mail : fsa@fonds-solaf.org et fsa@intnet.ne

SOMMAIRE

Présentation du Fonds de Solidarité Africain	3
Organes	5
Mot du Président en exercice du Conseil d'Administration	10
Environnement Economique International et Africain	13
Activités Opérationnelles	15
Activités Administratives	24
Situation financière au 31/12/2010	28
Résolution du Conseil d'Administration	39
Décisions de l'Assemblée Générale	39

PRESENTATION DU FONDS DE SOLIDARITE AFRICAINE

1. MISSION

Le Fonds de Solidarité Africain (FSA) a pour mission de participer au développement économique de ses Etats membres en facilitant la mobilisation des ressources financières en vue du financement des projets d'investissement et en faveur des institutions de micro - finance. Dans ce cadre, le FSA joue le rôle de catalyseur des systèmes financiers des pays membres en permettant aux Etats, aux entreprises tant publiques que privées ainsi qu'aux institutions de micro - finance d'accéder au crédit bancaire et/ou de lever l'épargne sur les marchés financiers, pour financer des projets d'investissement et des activités génératrices de revenus qui concourent au développement économique des pays membres et à la réduction de la pauvreté pour les populations.

2. VISION

Nos actions visent à renforcer l'envergure africaine du Fonds de Solidarité Africain et en faire une institution de référence dans ses différents métiers, par son professionnalisme et la qualité de ses prestations, en vue d'une contribution efficace aux efforts de développement économique et social de ses pays membres.

3. OBJECTIFS

Le FSA a pour objectifs de :

- Promouvoir le financement des investissements publics et privés dans ses Etats membres, notamment ceux des PME/PMI, en sécurisant les financements bancaires;
- Faciliter la mobilisation de l'épargne locale et extérieure pour le financement de l'investissement, en sécurisant les opérations de levée de ressources sur les marchés financiers ;
- Contribuer à la lutte contre la pauvreté en appuyant les institutions de microfinance à accéder aux financements bancaires ;
- Contribuer à l'émergence et au renforcement de Fonds de garantie nationaux dans les Etats membres en vue de renforcer les dispositifs d'appui aux PME/PMI.

3. TECHNIQUES D'INTERVENTION

Les techniques d'intervention du FSA sont :

- la **garantie** des prêts bancaires et des émissions d'emprunts obligataires destinés au financement des projets d'investissement ;
- la **bonification de taux d'intérêt** des prêts accordés aux Etats et leurs démembrements;
- l'**allongement de la durée des prêts** notamment pour les PME/PMI.

Le Fonds de Solidarité Africain intervient également à travers les instruments opérationnels suivants : la gestion de fonds pour compte de tiers, la prise de participation et l'arrangement de financement.

4. DOMAINES D'INTERVENTION

Le FSA intervient dans tous les secteurs de l'activité économique (à l'exception du négoce) : infrastructures de base, développement rural, agro-industrie, industrie, télécoms et nouvelles technologies de l'information et de la communication, mines, eau et énergie, tourisme et hôtellerie, immobilier, transport, etc.

5. ETATS MEMBRES

Les Etats membres sont : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Maurice, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo.

ORGANES D'ADMINISTRATION, DE GESTION ET DE CONTROLE DU FONDS

1. ASSEMBLEE GENERALE

PRESIDENT

BURUNDI :

Madame Clotilde NIZIGAMA

Ministre des Finances

MEMBRES

BENIN :

Monsieur Idriss L. DAOUDA

Ministre de l'Economie et des Finances

BURKINA FASO :

Monsieur Lucien Marie Noël BEMBAMBA

Ministre de l'Economie et des Finances

CENTRAFRIQUE :

Monsieur Albert BESSE

Ministre des Finances et du Budget

COTE D'IVOIRE :

Monsieur Charles DIBY KOFFI

Ministre de l'Economie et des Finances

GABON :

Monsieur Magloire NGAMBIA

Ministre de l'Economie, du Commerce,
de l'Industrie et du Tourisme

MALI :

Monsieur Sanoussi TOURE

Ministre de l'Economie et des Finances

ILE MAURICE :

Honorable Pravind Kumar JUGNAUTH

Vice Premier Ministre, Ministre des Finances et du Développement Economique

NIGER :

Monsieur Mamane Malam ANNOU

Ministre de l'Economie et des Finances

RWANDA :

Monsieur John RWANGOMBWA

Ministre des Finances et de la Planification Economique

SENEGAL :

Monsieur Abdoulaye DIOP

Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie et des Finances

TCHAD :

Monsieur Gata NGOULOU

Ministre des Finances et du Budget

TOGO :

Monsieur Oteph Adjil AYASSOR

Ministre de l'Economie, des Finances, du Budget et des Privatisations

2. CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT

BURUNDI :

Monsieur Nicodème NTIRANDEKURA

Conseiller Technique au Cabinet du Ministre

Ministère des Finances

MEMBRES

BENIN :

Madame Françoise A. ASSOGBA

Directrice Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique

Ministère de l'Economie et des Finances

BURKINA FASO :

Monsieur Rémy Léopold MALGOUBRI

Directeur de la Dette Publique

Ministère de l'Economie et des Finances

CENTRAFRIQUE :

Madame Isabelle GAUDEUILLE

Conseiller au Cabinet du Ministre

Ministère des Finances et du Budget

COTE D'IVOIRE :

Monsieur Kotro Blaise DIEGBA

Directeur des Affaires Économiques Extérieures

et de l'Intégration (DAFEXI)

Ministère de l'Economie et des Finances

GABON :

Monsieur Fidèle MAGOUANGOU

Directeur de Cabinet du Ministre

Ministère de l'Economie, du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme

MALI :

Monsieur Boubacar Sidiki WALBANI

Directeur Général de la Dette Publique
Ministère de l'Economie et des Finances

ILE MAURICE :

Monsieur Gérard Pascal BUSSIER

Directeur Adjoint
Ministère des Finances et du Développement Economique

NIGER :

Monsieur Ibrahim GARBA

Secrétaire Général
Ministère de l'Economie et des Finances

RWANDA :

-

SENEGAL :

Monsieur Mor SALL

Directeur Général des Finances
Ministère de l'Economie et des Finances

TCHAD :

Monsieur Haroune Abdelkerim YACOUB

Directeur des Finances Extérieures et des Organismes sous tutelle
Ministère des Finances et du Budget

TOGO :

Monsieur Mongo AHARH-KPESSOU

Secrétaire Permanent pour le Suivi des Politiques
de Réformes et des Programmes Financiers
Ministère de l'Economie, des Finances, du Budget et des Privatisations

3. DIRECTION GENERALE

Directeur Général :

Monsieur Pierre Yaovi SEDJRO

Directeur Conseiller Juridique :

Madame Rahmata SIDIBE

Directeur des Affaires Générales (DAG) :

Monsieur Allasra NOUDJALTA

Directeur des Opérations (DOP) :

Monsieur Halid ALHASSANE

Directeur des Finances et de la Comptabilité (DFC) :

Monsieur Jean Berchmans NKURUNZIZA

4. CONTROLEURS EXTERNES

Contrôleur Financier :

**Cabinet Audit & Conseil
SIDIBE & Associés (ACSA)**

Monsieur Ousmane SIDIBE

Associé-Gérant

NIAMEY

Commissaire aux Comptes :

**Cabinet Expertise Fiscale &
Comptable (EFIC)**

Monsieur Hadi Goni BOULAMA

NIAMEY.

MOT DU PRESIDENT EN EXERCICE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ADMINISTRATEUR POUR LE BURUNDI



M. Nicodème NTIRANDEKURA, Président du Conseil d'Administration du FSA

Après la grande crise mondiale déclenchée en 2008, la reprise économique amorcée durant le second semestre de l'année 2009 s'est poursuivie en 2010.

Ce contexte international favorable a permis, grâce à une demande interne importante, aux pays producteurs de pétrole et de produits miniers, dont un certain nombre de pays membres du FSA, de relancer leurs économies. C'est dans cette situation de reprise économique générale que s'est déroulé l'exercice 2010 du FSA dont les principaux faits marquants sont :

- La tenue à Abidjan en mai 2010, de la 1ère Session de l'Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires, suite à la réforme des organes délibérants de l'Institution ;
- Le changement de Directeur Général intervenu à la fin juillet 2010 ;
- La mise en chantier de la réforme visant à diversifier et à renforcer les instruments opérationnels du Fonds pour d'une part, mieux répondre aux attentes du marché et d'autre part, accroître l'appui du FSA en faveur de ses Etats membres; le lancement du processus de création d'un Fonds Spécial de Bonification s'inscrit dans cette dynamique ;

- L'élaboration et l'adoption par le Conseil d'Administration du Fonds, du plan d'actions en vue de la mise en conformité du Fonds par rapport aux nouvelles règles et normes édictées par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers de l'UMOA (CREPMF) et relatives aux interventions des Garants dans le cadre des opérations d'appel public à l'épargne sur le marché financier régional de l'UMOA ;
- L'élaboration et l'adoption par le Conseil d'Administration, des textes suivants dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles règles et normes visées ci-dessus : Charte de bonne gouvernance, Charte sur la promotion du développement durable, Charte sur la prévention du blanchiment des capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme ;
- La mise en œuvre d'une nouvelle approche en matière de placements et de gestion de la trésorerie du Fonds ;
- Le lancement de l'élaboration du Plan de Développement Stratégique à Moyen Terme (PDSMT) 2011-2015

La situation financière du Fonds a connu une nette amélioration en 2010 avec un résultat net déficitaire qui s'établit à 812 053 387 FCFA contre une perte de 4 021 006 280 FCFA en 2009, un total bilan en croissance de 3,9% passant de 23 313 799 215 FCA à 24 213 805 043 FCFA, et des Fonds propres effectifs qui se consolident en passant de 5 447 613 485 FCFA à 10 265 099 866 FCFA, essentiellement sous l'effet des versements effectués par les Etats membres (environ 3 milliards de FCFA) au titre de la libération de leurs souscriptions relatives à l'augmentation du capital du Fonds. La liquidité du Fonds s'est ainsi confortée avec un encours net de trésorerie qui passe de 1 004 406 706 FCFA au 31 décembre 2009 à 3 901 800 350 FCFA au 31 décembre 2010.

Les efforts appréciables des Etats membres pour honorer leurs engagements financiers vis-à-vis de notre Institution méritent d'être salués. Ces efforts se poursuivront en vue de parvenir à une libération totale des souscriptions de tous les Etats membres au titre de l'augmentation du capital du Fonds et de conforter davantage la capacité financière et d'intervention du FSA.

L'année 2010 a marqué un nouveau départ pour le FSA suite, notamment, à la mise en œuvre des réformes institutionnelles adoptées à la fin de l'année 2008 par les organes du Fonds.

A cet effet, les actions engagées se poursuivront et le Conseil d'Administration mettra tout en œuvre pour accompagner le nouveau Directeur Général en vue d'améliorer l'efficacité du Fonds, renforcer ses performances tant sur le plan opérationnel que

financier et en faire un véritable instrument de développement et de coopération entre les Etats membres.

A l'issue de mon mandat de Président du Conseil d'Administration qui prend fin le 31 décembre 2010, je tiens à remercier tous mes collègues Administrateurs, la Direction Générale et le Personnel du FONDS, pour le soutien qu'ils m'ont apporté et souhaite plein succès à **Madame Isabelle GAUDEUILLE**, Administrateur pour la République Centrafricaine, à qui revient la charge d'assurer la présidence de notre Conseil durant l'année 2011.

Nicodème NTIRANDEKURA

Président du Conseil d'Administration.

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL ET AFRICAIN

La reprise de l'économie mondiale, amorcée à la mi - 2009 grâce à des mesures de relance budgétaire et à une politique monétaire particulièrement accommodante, s'est poursuivie en 2010. Tirant essentiellement profit de la vive expansion des pays émergents, le PIB mondial s'est accru de 5% en 2010 et semble ainsi renouer avec la croissance vigoureuse qu'il affichait avant le début de la crise financière internationale qui s'est déclenchée en 2008. Alors que les pays émergents représentent environ le tiers du PIB mondial, ils ont contribué à près des deux tiers de sa croissance, la Chine prenant à son compte quasiment la moitié de cette contribution. Au niveau financier, les marchés financiers internationaux ont continué à être marqués par les conséquences de la crise. En dépit des mesures exceptionnelles de soutien prises par les autorités politiques, ils ont encore été caractérisés par des périodes de turbulences et de repli sur les valeurs refuges. Ces développements ont surtout été alimentés par les incertitudes entourant le rythme de la reprise économique dans les économies avancées et par les craintes quant à la capacité des finances publiques de plusieurs pays à supporter le choc de la crise ; ils ont conduit les investisseurs à reporter leurs anticipations d'une normalisation des taux directeurs de la politique monétaire, ce qui a contenu la hausse des taux d'intérêt à court terme. Les taux d'intérêt de référence à moyen et long terme, notamment aux États-Unis et en Allemagne, sont aussi demeurés très bas et ont même poursuivi leur repli au cours de l'année 2010.

Concernant l'Afrique, le FMI prévoit une croissance de 5% en 2010 et de 5,5% en 2011. Cette bonne santé de l'économie africaine est imputable à une demande interne importante, aux productions minières et pétrolières en hausse et à la reprise économique dans un certain nombre de pays. Au-delà des secteurs traditionnels comme les mines et le pétrole, d'autres comme la distribution et les services financiers attirent aussi de plus en plus les investisseurs étrangers. En Afrique du Sud, si la croissance a accusé un net ralentissement à la suite de l'effondrement des échanges mondiaux, la première économie de l'Afrique a regagné de l'élan à mesure que la reprise mondiale s'est remise en marche. Les « champions pétroliers » s'en sortent bien également, notamment le Congo-Brazzaville et le Nigeria qui ont respectivement enregistré 10% et 7,4% de croissance en 2010.

Au niveau des ensembles régionaux abritant les Etats membres du FSA, il faut noter que la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) estime entre 4 et 4,5% le taux de la croissance de la zone CEMAC en 2010, avec des niveaux variés suivant les pays membres du bloc. Ainsi, le Tchad enregistrerait autour de 6,5% de croissance, le Gabon 4,5% et la RCA 3%. Dans la zone UEMOA, le taux de croissance ressortirait à 4,3% d'après les chiffres publiés à l'occasion de la 15^{ème} conférence des Chefs d'Etats tenue à Bamako en janvier 2011 avec, là aussi, des niveaux très variés par pays ⁽¹⁾. Dans la zone COMESA la croissance est estimée à 7,5% au Rwanda, à 3,9% au Burundi et à seulement 1,5% pour Maurice.

¹ Mali (5,8%), Burkina Faso (5,5%), Niger (4,6%), Guinée-Bissau (4,5%), Togo (3,5%), Sénégal (3,4%), Côte d'Ivoire (3%) et Bénin (2,8%)

ACTIVITES OPERATIONNELLES

1. INTERVENTIONS AU COURS DE L'EXERCICE 2010

1.1. Interventions en garantie

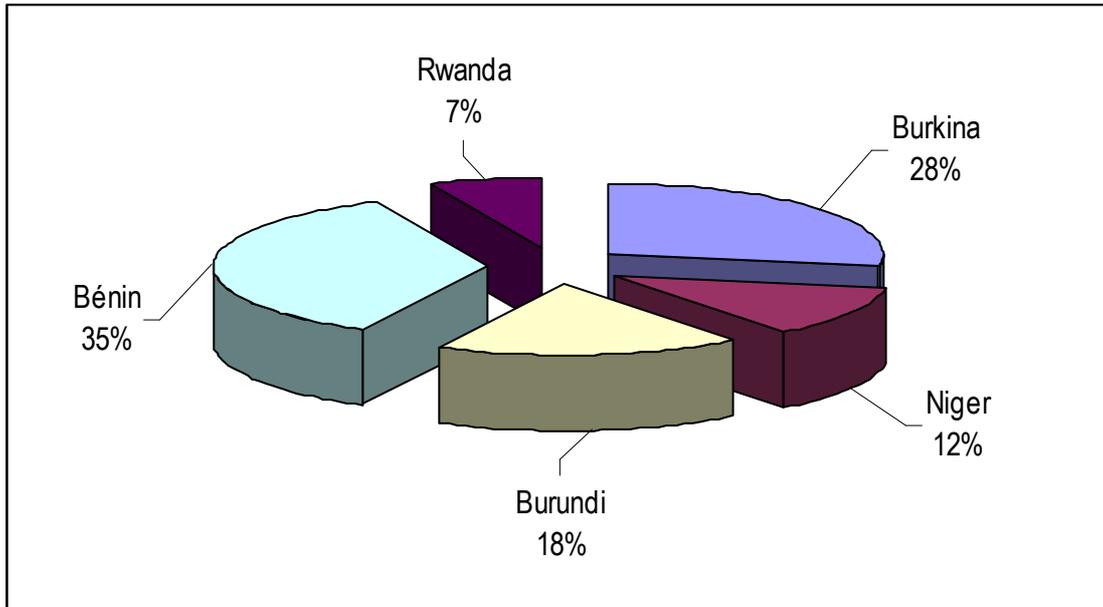
Au cours de l'exercice 2010, le Conseil d'Administration du FSA a approuvé les demandes de garantie ci-après, en francs CFA :

N°	PROMOTEUR	PAYS	BAILLEUR	MONTANT DU FINANCEMENT.	MONTANT GARANTI EN PRINCIPAL
1	ESCAE	NIGER	ECOBANK-NIGER	340 000 000	272 000 000
2	SONIHY	NIGER	SONIBANK	2 000 000 000	500 000 000
3	MINIMEX	RWANDA	BRD	834 000 000	500 000 000
4	SN-SOSUCO	BURKINA	BOAD	2 500 000 000	1 500 000 000
5	SN-SOSUCO	BURKINA	Coris Bank Internat.	1 000 000 000	600 000 000
6	MAIRIE DE BUJUMBURA	BURUNDI	BANCOBU	1 700 000 000	1 360 000 000
7	KASSAI HLM	NIGER	SONIBANK	144 000 000	115 200 000
8	STTB	BENIN	BGFI Bank Bénin	4 500 000 000	2 700 000 000
TOTAL				13 018 000 000	7 547 200 000

Ainsi, le cumul des approbations en garantie de l'exercice s'élève à 7.547.200.000 FCFA contre 8.610.201.778 FCFA en 2009, soit une baisse de 12,3%. Cette situation s'explique essentiellement par les réformes internes entreprises par le Fonds afin de se conformer au nouveau dispositif prudentiel, plus contraignant en matière de fonds propres effectifs et de division des risques, édicté à compter de décembre 2009 par l'organe de régulation du marché financier de l'UMOA et applicable aux institutions de garantie, dont le FSA, intervenant sur ce marché.

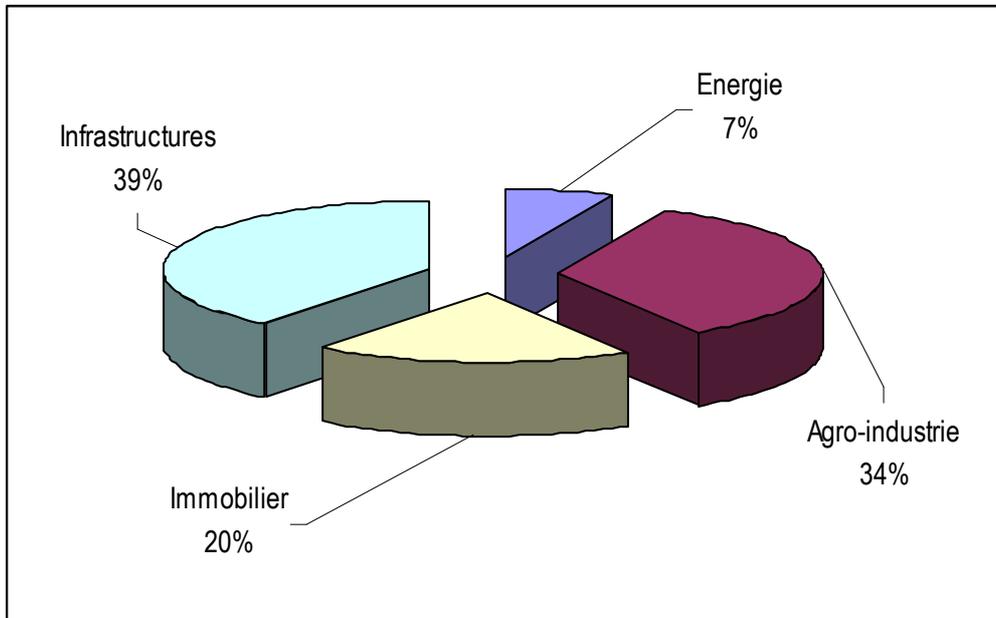
Au facteur ci-dessus, s'ajoute la crise ivoirienne et ses répercussions sur la zone UEMOA, où les interventions du Fonds sont relativement importantes.

Les projets approuvés en 2010 se répartissent dans 5 pays membres du FSA comme suit :



Sur le plan sectoriel, les approbations de garanties en 2010 se répartissent comme suit, en francs CFA :

Energie	500 000 000	6,62%
Agro-industrie	2 600 000 000	34,45%
Immobilier	1 475 200 000	19,55%
Infrastructures	2 972 000 000	39,38%
	7 547 200 000	100,00%



1.2. Interventions en bonification de taux d'intérêt

Le Fonds de Solidarité Africain a accordé en 2010, deux bonifications de taux d'intérêt en faveur du Niger et du Bénin. Ces deux opérations ont un montant cumulé de 2.757.354.452 FCFA et ont permis à ces deux Etats membres de mobiliser des financements à des taux concessionnels d'environ 56 milliards de FCFA auprès de EXIMBANK de Chine.

1.3. Interventions en allongement de durée de prêt

Au cours de l'exercice 2010, le FSA a approuvé une opération d'allongement de durée de prêt, à hauteur d'un montant de 500 millions de FCFA sur une durée de 5 ans, à la Société Sénégalaise d'Electricité (SENELEC) sur un financement de la Banque Islamique de Développement (BID) dans le cadre du projet de construction de la centrale électrique de BEL AIR à Dakar.

1.4. Opérations de prise de participation

En 2010, le Conseil d'administration du FSA a autorisé deux prises de participation i) au capital du Crédit Municipal Africain (CMA), un projet de création d'une banque dédiée au financement des collectivités locales en Afrique de l'Ouest, à hauteur de 250 millions, et ii) au capital de la Compagnie Africaine de Réassurance (CICA-RE), à hauteur de 750 millions de FCFA.

2. BILAN GLOBAL DES INTERVENTIONS AU 31 DECEMBRE 2010

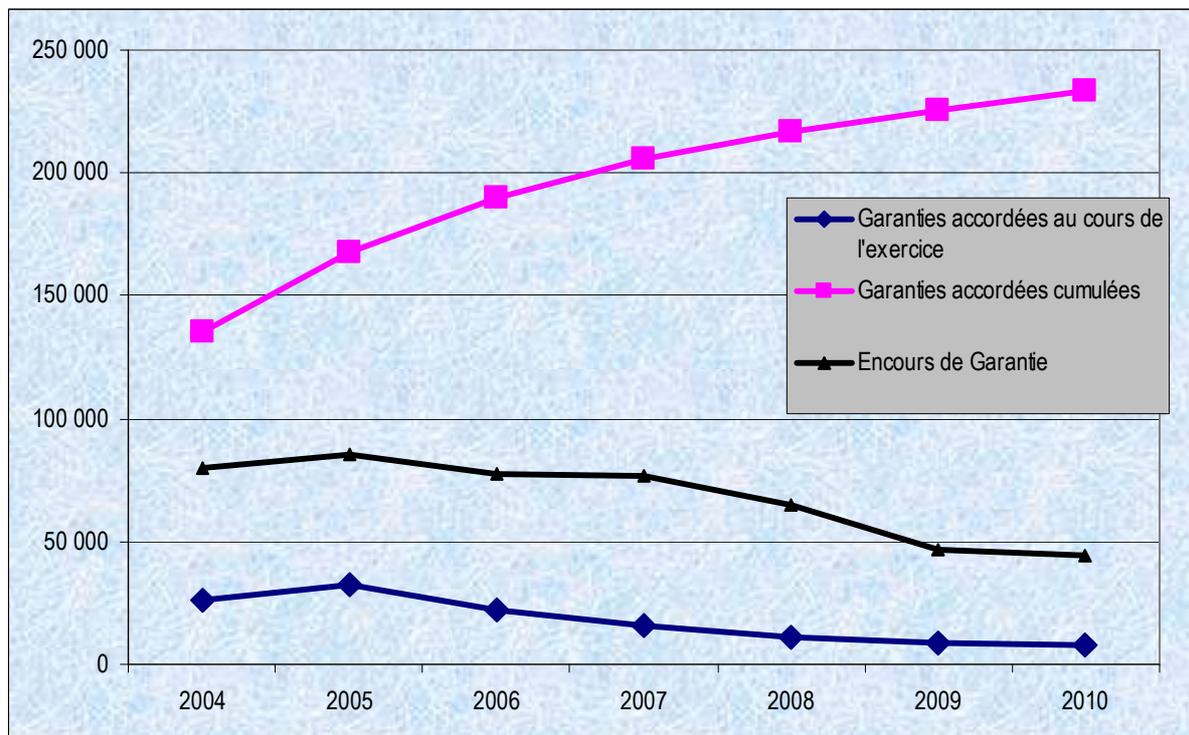
2.1 Garantie

Au 31 décembre 2010, le cumul des approbations de garanties par le FSA s'élève en principal à 233.075.598.453 FCFA, en faveur de 141 projets dans 12 des 13 Etats Membres du Fonds. Ces interventions du Fonds ont permis de mobiliser des financements d'environ 461 milliards de FCFA.

L'évolution des approbations et des encours de garanties du FSA, de 2004 à 2010 se présente comme suit (en millions de FCFA) :

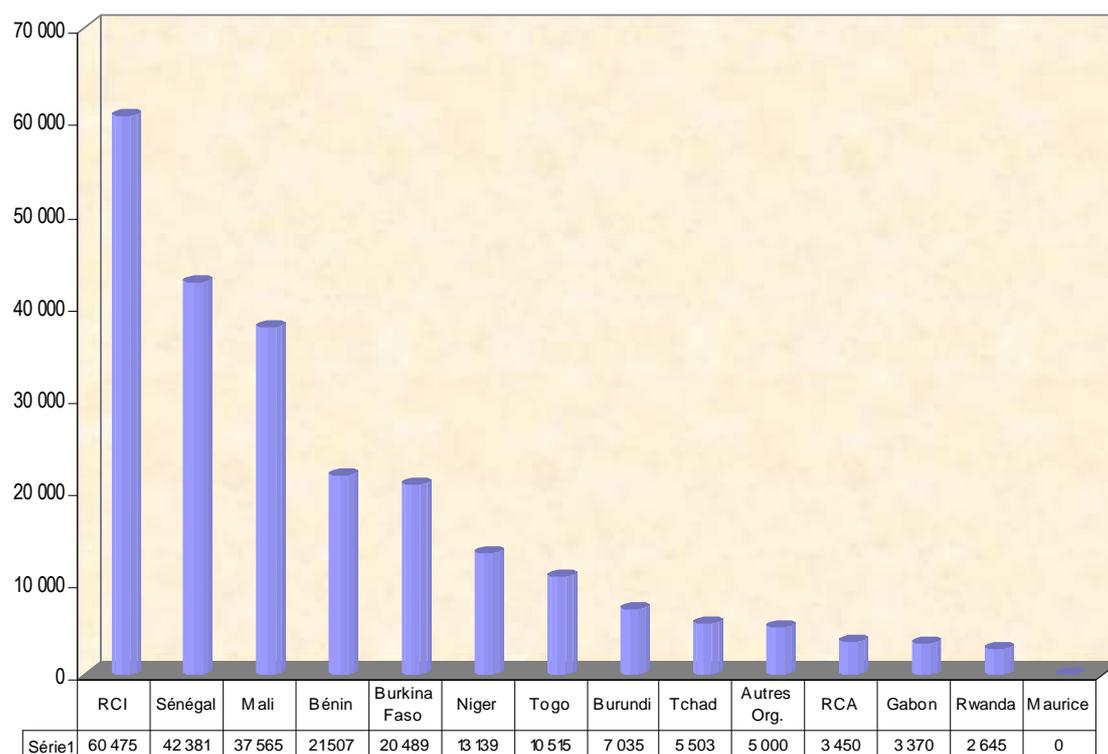
	31.12.04	31.12.05	31.12.06	31.12.07	31.12.08	31.12.09	31.12.10
Garanties approuvées au cours de l'exercice	25 820	32 361	21 921	15 598	11 449	8 610	7 547
Approbations cumulées	135 589	167 950	189 871	205 469	216 918	225 528	233 075
Encours des garanties (en principal)	79 803	85 266	77 632	76 389	64 653	46 767	44 697

Le graphique ci-après illustre l'évolution des approbations et des encours de garanties du FSA sur la période considérée:



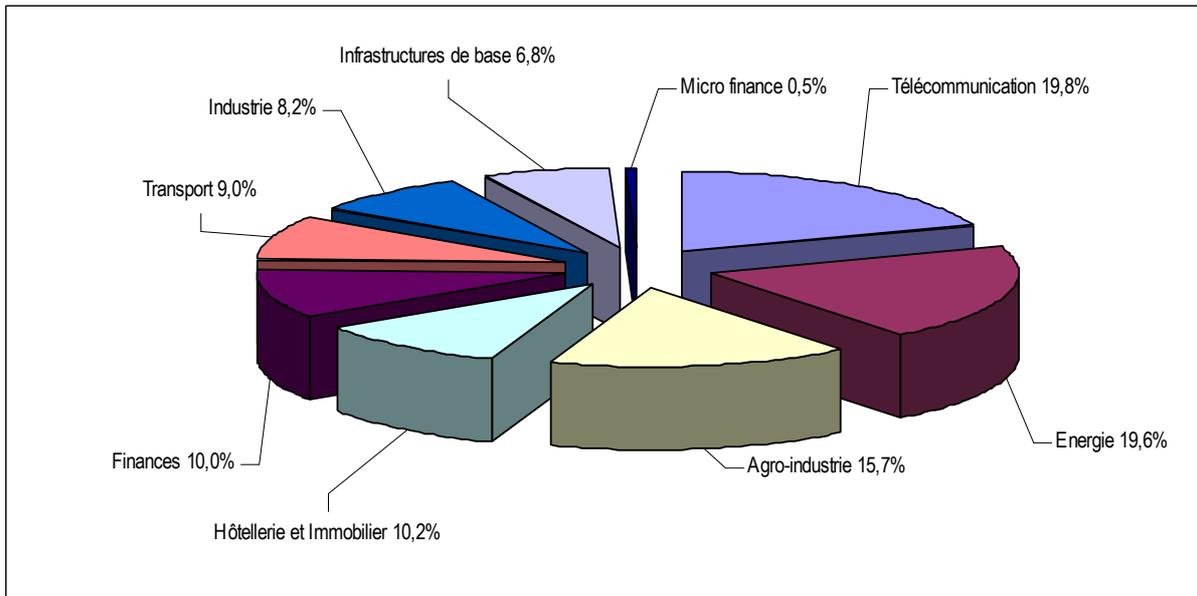
Le cumul des approbations de garanties, entre 2004 et 2010, se répartit comme suit (en millions FCFA), entre Etats membres et par secteur d'activité :

Répartition entre Etats membres



Répartition par secteur d'activité

SECTEURS	MONTANT	%
Télécommunication	46 198	19,82%
Energie	45 774	19,64%
Agro-industrie	36 670	15,73%
Hôtellerie et Immobilier	23 835	10,23%
Finances	23 370	10,03%
Transport	21 089	9,05%
Industrie	19 175	8,23%
Infrastructures de base	15 864	6,81%
Micro finance	1 100	0,47%
	233 075	100,00%

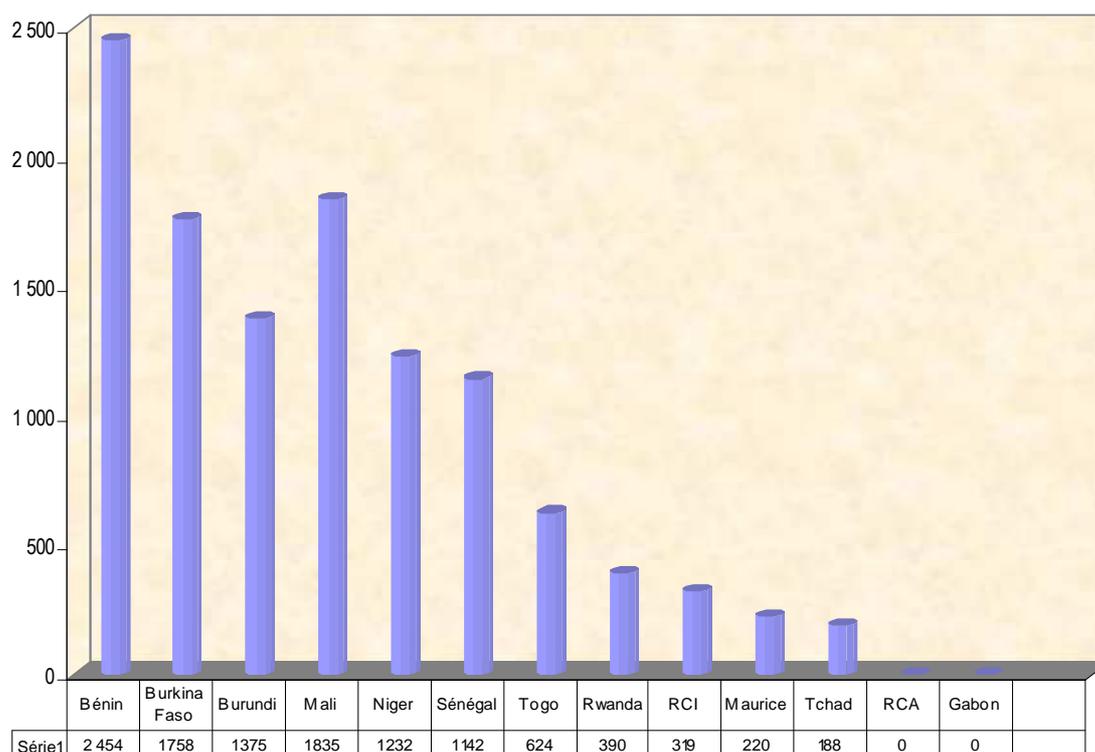


2.2. Bonification de taux d'intérêt

Le cumul des bonifications accordées par le FSA, au 31 décembre 2010, s'élève à 11.537.322.156 FCFA en faveur de 82 projets répartis dans 11 Etats Membres. Ces bonifications ont contribué à mobiliser des financements d'un montant cumulé de 196 milliards de FCFA au profit des Etats membres bénéficiaires.

La répartition des bonifications de taux d'intérêt accordées par le FSA entre 2004 et 2010 se présente comme suit (en millions de francs CFA) :

Répartition entre Etats membres :



Répartition par secteur d'activité

SECTEURS	MONTANT	%
Infrastructures de base	5 399	47,53%
Energie	2 147	18,90%
Agro-industrie	1 434	12,62%
Industrie	909	8,00%
Télécommunications	876	7,71%
Transport	357	3,14%
Hôtellerie et mobilier	238	2,10%
	11 360	100,00%

2.3. Allongement de durée de prêt

Le montant cumulé des refinancements pour allongement de durée de prêt accordés par le Fonds, au 31 décembre 2010, s'élève à 1.222.000.000 FCFA. Ces opérations ont concerné le secteur de l'énergie au Sénégal à hauteur de 41 % du montant cumulé des approbations.

3. AUTRES ACTIVITES

Les autres activités touchant les aspects opérationnels du Fonds en 2010 ont essentiellement concerné :

- a) l'étude pour la création d'un Fonds Spécial de Bonification dans le but de renforcer la capacité d'intervention du FSA en matière de bonification, afin d'accroître de façon significative son appui en faveur des Etats membres, particulièrement dans le domaine du financement des infrastructures

- b) l'élaboration et l'adoption, au titre de la mise en œuvre de l'Instruction n°38/2009 relative à l'approbation des Garants dans le cadre des opérations d'appel public à l'épargne sur le marché financier régional de l'UMOA, i) du plan d'actions pour la mise en conformité du FSA par rapport au nouveau dispositif prudentiel édicté par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers de l'UMOA (CREPMF), ii) et des Chartes relatives à :
 - la Bonne gouvernance ;
 - la Promotion du développement durable ;
 - la prévention du blanchiment des capitaux et la lutte contre le terrorisme ;*

ACTIVITES ADMINISTRATIVES

1. ADMINISTRATION ET GESTION

1.1. Réunions des Organes statutaires

En application de l'Accord Révisé et des Statuts, la 1^{ère} Session de l'Assemblée Générale des Actionnaires du Fonds de Solidarité Africain s'est tenue à Abidjan en République de Côte d'Ivoire, le 29 mai 2010.

Cette 1^{ère} Session de l'Assemblée Générale a été précédée, les 25 et 26 Mai 2010 toujours à Abidjan, de la 2^{ème} Session Ordinaire du Conseil d'Administration du Fonds.

La 3^{ème} Session Ordinaire du Conseil d'Administration a eu lieu les 9 et 10 novembre 2010 au Siège de l'Institution à Niamey, en République du Niger.

1.2. Direction Générale

Au terme de son second et dernier mandat, Monsieur Jean-Marie Vianney NYIRIMIHIGO a été remplacé au poste de Directeur Général du Fonds par Monsieur Pierre Yaovi SEDJRO qui a pris fonction le 1^{er} septembre 2010.

1.3. Fonctionnement des Comités

Le Manuel des Procédures Opérationnelles, Administratives et Financières du Fonds prévoit, sous l'autorité du Directeur Général, divers Comités notamment le Comité de Direction, le Comité d'Appel d'offres, le Comité d'Achat, le Comité des Projets. Ces Comités se sont régulièrement réunis dans le cadre de leurs attributions. S'agissant particulièrement du Comité des Projets, il s'attelle à examiner et à apprécier les dossiers relatifs aux interventions du FSA sur le plan opérationnel avant leur soumission au Conseil d'Administration.

2. RESSOURCES HUMAINES

2.1. Situation du Personnel

L'effectif du Personnel du FSA au 31 décembre 2010 s'élève à 32 Agents repartis par Catégorie et par Direction comme suit :

	Cadres Supérieurs	Cadres	Personnel d'Accompagnement	Personnel d'Exécution	Total
Direction Générale	1	-	2	2	5

Direction des Affaires Générales	1	1	2	12	16
Direction des Finances et de la Comptabilité	1	1	2	-	4
Direction des Opérations	2	2	3	-	7
TOTAL	5	5	8	14	32

2.2. Perfectionnement

Le FSA a, tout au long de 2010, maintenu sa politique de perfectionnement de son Personnel en vue du renforcement de ses capacités. C'est ainsi que les Cadres de l'Institution ont participé à divers stages, séminaires et colloques qui ont notamment porté sur les thèmes ci-après :

- la Facturation des interventions sur le marché financier ;
- l'Utilisation des logiciels intégrés IBIS ;
- l'Evaluation et le suivi des projets ;
- la Notation institutionnelle ;
- la Problématique du financement du secteur privé.

3. GESTION DU PATRIMOINE

Les efforts de réhabilitation du patrimoine du Fonds se sont poursuivis en 2010, incluant notamment l'amorce du renouvellement et du renforcement du système informatique du Fonds. Dans ce cadre, le nouveau logiciel d'exploitation IBIS a fait l'objet de réception définitive suite à son installation.

4. REPRESENTATION ET COOPERATION

Au cours de l'année 2010, le Fonds a été représenté à diverses manifestations par son Directeur Général, notamment :

- la Rencontre organisée par le Gouvernement Danois et la Banque Africaine de Développement (BAD) sur le projet de création du Fonds Africain de Garantie à COPENHAGUE (Danemark),
- le Forum d'été du Club des Dirigeants des Banques et Etablissements de Crédit d'Afrique à ISTANBUL (Turquie),

- la Réunion du CREPMF et des Garants Institutionnels sur " les nouvelles instructions applicables au Marché Financier Régional " à ABIDJAN (Côte d'Ivoire),
- le Forum annuel de l'Association des Institutions Africaines de Financement du Développement (AIAFD) à DAR ES SALAM (Tanzanie),
- le Colloque sur les sources alternatives de financement de la lutte contre le VIH-SIDA organisé par ONUSIDA à DAKAR (Sénégal).

Dans le cadre de la coopération avec les institutions partenaires, des rencontres d'échanges en vue du renforcement du partenariat entre le FSA et ces institutions ont eu lieu avec la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), le Groupe de la Banque Sahélo-saharienne pour l'Investissement et le Commerce (BSIC), la Banque Ouest Africaine de développement (BOAD) et la Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO² (BIDC). Par ailleurs, le Fonds a abrité, à son siège à Niamey, la deuxième session ordinaire de l'Assemblée Générale de l'Association Professionnelle des Institutions de Garantie d'Afrique (APIGA).

² CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest

**SITUATION FINANCIERE
AU 31/12/2010**

1. COMPTES DE RESULTAT AU 31/12/2010

RUBRIQUES	31/12/2010	31/12/2009
Produits sur opérations financières	101 419 518	5 538 904
* Produits sur opérations de trésorerie	73 490 602	4 287 186
* Produits sur opérations titres	24 167 136	335 818
* Gains de change	3 761 780	915 900
Charges sur opérations financières	5 231 550	59 677 643
* Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	1 286 881	53 832 845
* Charges sur opérations sur titres	0	1 585 363
* Pertes de change	1 620 912	1 366 663
* Charges sur prestations de services financiers	1 742 408	2 892 772
* Autres charges d'exploitation bancaires	581 349	0
RESULTAT FINANCIER	96 187 968	-54 138 739
Produits opérationnels	1 003 778 744	990 415 344
* Intérêts sur avals mis en jeu	311 852 833	284 932 529
* Intérêts sur prêts au personnel	5 572 338	5 283 154
* Intérêts sur allongements de durée de prêts	7 471 417	8 238 404
* Commissions d'aval	406 837 505	540 757 628
* Commissions d'engagement	212 263 759	78 260 363
* Autres produits d'exploitation	46 742 331	67 443 266
* Recettes diverses	13 038 561	5 500 000
Frais généraux d'exploitation	1 039 720 120	995 723 958
* Frais du personnel	553 575 104	558 066 485
* Autres frais généraux	486 145 016	437 657 473
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	60 246 592	-59 447 353
Reprises des provisions	426 915 435	443 392 714
* Reprises des provisions sur créances en souffrance	331 692 611	332 534 804
* Reprises des provisions pour dépréciations des titres de placement	95 222 824	107 617 769
* Reprises des amortissements	0	3 240 141
Dotations aux amortissements	57 268 232	61 126 673
* Dotations aux amortissements	57 268 232	61 126 673
Dotations aux provisions	1 061 102 207	4 236 933 595
* Dotations aux provisions pour créances en souffrance	982 472 364	702 889 928
* Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	9 368 377	3 410 531 842
* Dotations aux provisions pour charges et risques	69 261 466	123 511 825
Pertes sur créances irrécouvrables	189 259 013	0
* Pertes sur créances irrécouvrables	189 259 013	0
RESULTAT D'EXPLOITATION	-820 467 425	-3 914 114 907
Produits et profits exceptionnels	75 314 844	19 693 907
* Produits et profits sur exercices antérieurs	75 314 844	19 693 907
Charges exceptionnelles	66 900 806	126 585 278
* Pertes sur exercices antérieurs	66 900 806	126 585 278
RESULTAT EXCEPTIONNEL	8 414 038	-106 891 371
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-812 053 387	-4 021 006 278

2. BILAN AU 31/12/2010

ACTIF	MONTANTS NETS		PASSIF	MONTANTS NETS	
	31/12/2010	31/12/2009		31/12/2010	31/12/2009
OPERATIONS DE TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES	3 901 800 350	1 004 406 706	DETTES INTERBANCAIRES	1 275 018 676	1 736 985 676
- Caisse	606 782	2 953 631	- Découverts bancaires	881 028 676	881 028 676
- Avoirs en Banques	451 193 568	201 453 075	- Dépôts de garantie reçus	193 990 000	200 000 000
- Dépôt à terme constitué	3 450 000 000	800 000 000	- Emprunt à court terme	200 000 000	655 957 000
- Autres sommes /établissements de crédit	0	0	OPERATIONS DIVERSES	5 302 000 453	3 314 884 037
CREANCES AVEC LA CLIENTELE	7 006 196 560	8 499 585 430	Sous total créditeurs divers	149 680 406	105 329 315
Créances saines	6 196 634 423	7 408 252 661	- Créiteurs divers	149 680 406	105 329 315
- Prêts au personnel	165 671 193	200 654 039	sous total compte d'ordre et divers	5 152 320 047	3 209 554 722
- Créances courantes née des garanties	5 883 176 960	7 059 812 352	- Compte d'attente passif	5 120 879 703	3 126 412 437
- Créances sur allongement de durée des prêts	147 786 270	147 786 270	- Compte de régularisation passif	31 440 344	83 142 285
Créances en souffrance	809 562 137	1 091 332 769	RESERVES ENGAGEES	1 863 192 866	1 610 405 028
- Créances douteuses, litigieuses et contentieuses	809 562 137	1 091 332 769	- Réserves engagées aux bonifications	1 863 192 866	1 610 405 028
- Intérêts sur créances douteuses, litigieuses ou cont	0	0	RESERVES AFFECTEES	79 683 368	98 119 393
OPERATIONS SUR TITRES ET OPERATIONS DIVERSES	4 889 592 413	2 472 484 574	- Réserves affectées aux bonifications	79 683 368	98 119 393
- obligations	300 000 000	0	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 978 296 910	2 025 738 924
- Titres de placements	1 749 856 476	2 062 062 831	- Provisions pour charges de retraite	542 482 108	589 924 122
sous total débiteurs divers	117 548 836	166 807 759	- Povision pour risques généraux	1 435 814 802	1 435 814 802
- Débiteurs divers	117 548 836	166 807 759	RESERVES DISPONIBLES	2 376 405 387	2 376 405 387
sous total comptes d'ordres et divers	2 722 187 101	243 613 984	- Réserves affectées aux allongts de durée de prêt	642 000 000	642 000 000
- Compte d'encaissement	0	0	- Réserves libres	1 734 405 387	1 734 405 387
- Compte de recouvrement	210 101 297	0	CAPITAL	20 623 000 000	20 623 000 000
- Compte d'attente actif	2 227 041 697	1 723 654	- Capital appelé libéré	12 912 767 382	10 009 015 133
- Comptes de regularisation actif	285 044 107	241 890 330	- Capital appelé non libéré	7 710 232 618	10 613 984 867
- Virements internes	0	0	REPORT A NOUVEAU	-8 471 739 228	-4 450 732 950
VALEURS IMMOBILISEES	705 983 102	723 337 638	- Réport à nouveau débiteur	-8 471 739 228	-4 450 732 950
- Dépôts et cautionnements	4 805 500	4 805 500	RESULTAT NET	-812 053 387	-4 021 006 280
Sous total immobilisations	701 177 602	718 532 138	- Résultat de l'exercice	-812 053 387	-4 021 006 280
- Immobilisations d'exploit. incorp. en cours	6 497 468	0	TOTAL	24 213 805 043	23 313 799 215
- Immobilisations d'exploitation incorporelles	6 119 500	11 763 929	ENGAGEMENTS REELS RECUS	0	0
- Immobilisations d'exploitation corporelles	688 468 445	706 111 804	ENGAGEMENTS HORS BILAN	44 697 121 558	46 766 756 727
- Immobilisations hors exploitation incorporelles	0	0			
- Immobilisations hors exploitation corporelles	92 189	656 405			
ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	7 710 232 618	10 613 984 867			
- Actionnaires, capital appelé non libéré	7 710 232 618	10 613 984 867			

3. SYNTHÈSE DES COMPTES DU FSA CLOS AU 31/12/2010

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2010 clôturent le 32^{ème} exercice social du Fonds de Solidarité Africain.

Cet exercice fait ressortir un total bilan de 24.213.805.043 FCFA contre 23.313.799.215 FCFA l'exercice précédent, soit une croissance de 4% environ, et un résultat net déficitaire de 812.053.387 FCFA contre une perte de 4.021.006.280 FCFA en 2009.

Au niveau du compte de résultat, après un produit net bancaire qui ressort à 930 839 038 FCFA, le résultat d'exploitation de l'exercice 2010 est déficitaire de 820 467 425 FCFA contre une perte de 3 914 114 907 FCFA en 2009 consécutive aux dotations aux provisions d'un montant de 4 113 421 770 FCFA dont un provisionnement complémentaire des titres de placement « Fonds PRIMEO » à hauteur de 3,4 milliards de francs CFA . Les provisions au titre de l'exercice 2010 ont essentiellement concerné les créances nées des appels de garantie, pour un montant de 982 472 364 FCFA.

Après la prise en compte du résultat exceptionnel, le résultat net de l'exercice 2010 est déficitaire de 812 053 387 FCFA contre une perte de 4 021 006 278 FCFA en 2009.

A l'actif du bilan

Le solde des opérations de trésorerie et opérations interbancaires a plus que triplé, passant de 1 004 406 706 FCFA soit 4,3% du total bilan au 31 décembre 2009, à 3 901 800 350 FCFA soit 16% du total bilan au 31 décembre 2010. Cette consolidation est consécutive à un accroissement des dépôts à terme, à la faveur de la mise en œuvre d'une nouvelle approche en matière de placement et de gestion de la trésorerie du Fonds. Ces dépôts sont ainsi passés de 800 millions de francs CFA à 3 450 millions de francs CFA.

L'encours net des créances, essentiellement des créances nées des appels de garantie, passe de 8 499 585 430 FCFA soit 36,5% du total bilan au 31 décembre 2009, à 7 006 196 560 FCFA soit 28,9% au 31 décembre 2010. La baisse de cet encours ressort à 17,6% entre les deux périodes. La part des créances en souffrance est tombée à 11,5% du montant des créances au 31 décembre 2010 contre 12,8% au 31 décembre 2009.

Le solde des opérations sur titres et opérations diverses connaît une progression de 97,8% passant de 2 472 484 574 FCFA soit 10,7% du total bilan au 31 décembre 2009, à 4 889 592 413 FCFA soit 20,5% du total bilan au 31 décembre 2010. Ce solde intègre l'encours du portefeuille titres dont la valeur nette reste presque stable et ressort à 2 049 856 476 FCFA contre 2 062 062 831 FCFA.

Les valeurs immobilisées nettes sont en baisse de 2,40% passant de 723.337.638 FCFA soit 3,1% du total bilan au 31 décembre 2009, à 705.983.102 FCFA soit 2,9% du total bilan au 31 décembre 2010.

Le capital appelé non libéré passe de 10.613.984.867 FCFA soit 45,5% du total bilan en 2009 à 7.710.232.618 FCFA soit 31,8% du total bilan en 2010, faisant ainsi ressortir une diminution de 2.903.752.249 FCFA (- 27,36 %). Cette baisse est consécutive aux libérations de capital enregistrées au cours de l'exercice 2010 de la part des Etats membres.

Au passif du bilan

L'encours des dettes interbancaires est en baisse passant de 1 736 985 676 FCFA soit 7,3% du total bilan au 31 décembre 2009, à 1 275 018 676 FCFA soit 5,3% du total bilan au 31 décembre 2010.

Le solde des opérations diverses, passe de 3 314 884 037 FCFA soit 14,2% du total bilan au 31 décembre 2009, à 5 302 000 453 FCFA soit 21,9% du total bilan.

Le montant total des réserves s'élève à 4 319 281 621 FCFA soit 17,8% du total bilan au 31 décembre 2010 contre 4 084 929 808 FCFA soit 17,5% du total bilan au 31 décembre 2009. La part des réserves libres est restée stable à 1 734 405 387 FCFA. Les réserves engagées pour les opérations de bonification s'élèvent à 1 863 192 866 FCFA contre 1 610 405 028 FCFA en 2009.

Le capital appelé libéré passe de 10 009 015 133 FCFA en 2009 à 12 912 767 382 FCFA en 2010 soit une progression de 29%, pour un capital d'un montant de 20 623 000 000 FCFA.

Au 31 décembre 2010, les fonds propres effectifs du FSA s'établissent à 10.265.099.866 FCFA soit 43,4% du total bilan contre 5.447.615.485 FCFA au 31 décembre 2009 soit 23,4% du total bilan. Cette augmentation de 4.817.484.381 FCFA (+88,4%) s'explique essentiellement par l'effet conjugué des libérations de capital par les Etats membres (2,9 milliards de FCFA) au cours de l'exercice 2010 et de la prise en compte des réserves engagées aux bonifications.

Au titre des engagements hors bilan, l'encours s'établit à 44 697 121 558 FCFA au 31 décembre 2010 contre 46 766 756 727 FCFA au 31 décembre 2009, soit une baisse de 4,4%.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2010

Monsieur le Président du Bureau de l'Assemblée Générale,
Mesdames et Messieurs les Membres régionaux,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la 74^{ème} session du Conseil de Direction en date des 21 et 22 novembre 2007 (et renouvelée par l'Assemblée Générale tenue en mai 2010 à Abidjan) et conformément aux articles 710 à 714 de l'acte uniforme OHADA et à l'article 51 des statuts du Fonds de solidarité africain (FSA), nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des états financiers annuels du Fonds tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction du FSA est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers, conformément aux principes et méthodes comptables appliqués par le FSA. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

Au terme de nos travaux, nous certifions que les états financiers du Fonds de Solidarité Africain (FSA) arrêtés au 31 décembre 2010 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FSA à la fin de cet exercice.

Vérifications spécifiques et informations prévues par la loi

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler.

Fait à Niamey, le 28 avril 2011.

Le Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink is written over a pink circular stamp. The stamp contains the text "FONDS DE SOLIDARITE AFRICAINE" around the top edge, "NIAMEY - BURKINA FASO" around the bottom edge, and "NIF: 427" at the bottom. The signature is a cursive script that overlaps the stamp.

Hadi GONTBOULAMA

4. NOTE SUR LES METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

4.1. PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

Les comptes annuels du Fonds de Solidarité Africain (FSA), sont établis conformément aux normes et principes comptables généralement reconnus. Le Plan comptable, approuvé par le Conseil d'Administration, s'inspire du plan comptable bancaire de l'UMOA.

4.2. POLITIQUE D'AMORTISSEMENT

Les immobilisations acquises par le Fonds font l'objet de dépréciation selon un plan d'amortissement.

Les amortissements pratiqués se font aux taux annuels suivants :

- Logiciel	50 %
- Matériel de bureau et de logement	25 %
- Mobilier de bureau	10 %
- Matériel roulant 4 roues et 2 roues	33,33 %
- Bâtiments	2 %
- Agencements et installations	33,33 %

4.3. PROVISION POUR INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE (art. 42 des Statuts du personnel)

Le Fonds constitue une pension pour retraite du personnel. Cette pension est égale à 1 mois de salaire par année de présence. A la clôture de chaque exercice, il est constitué une provision égale à 1/12^{ème} des salaires versés dans l'année.

4.4. PENSION COMPLEMENTAIRE

Le Fonds participe à la constitution d'un fonds de pension complémentaire pour son personnel. La contribution annuelle à ce fonds est égale à 17,60 % du salaire brut annuel dont 1/3 à la charge de l'employé et 2/3 à la charge de l'employeur.

4.5. TITRES DE PLACEMENT

Le Fonds possède un portefeuille de titres de placement qui sont détenus à vue ou à très court terme (1 mois). En fin d'exercice, il est procédé à une évaluation de ces titres aux derniers cours de cotation des titres et les plus ou moins values sont comptabilisées.

4.6. INTERETS DES PLACEMENTS ECHUS ET NON ENCAISSES A LA FIN DE L'EXERCICE

Les intérêts du dernier trimestre sur la trésorerie déposée sur les comptes rémunérés ainsi que les intérêts des titres de placements non encaissés à la fin de l'exercice, sont comptabilisés en produits à recevoir jusqu'à l'encaissement effectif desdits produits.

4.7. PROVISIONS POUR RISQUES GENERAUX

Les provisions pour risques généraux sont des provisions destinées à couvrir les risques liés aux engagements hors bilan du FSA, considérés comme sains.

Les taux de provisionnement appliqués à ces engagements sont fixés en fonction des résultats de la cotation du portefeuille (résolution n° 225/SEP/CD 73 du 28 juin 2007) qui classe les engagements sains en cinq catégories (A, B, C et D) en fonction du degré de risque. Ces sont les suivants :

Catégorie du risque	Taux de provisionnement
A	2%
B	3%
C	4%
D	5%

4.8. PROVISIONS SPECIFIQUES

Lorsqu'il est fait appel de la garantie du FSA, les sommes appelées et effectivement décaissées sont inscrites au débit du compte « créances en souffrance ». L'engagement est alors proportionnellement annulé dans la rubrique « Engagements hors bilan » et est inscrit à l'actif du bilan.

Pour les besoins de provisionnement, les « créances en souffrance » sont classifiées ainsi qu'il suit :

i) Créances douteuses

Les créances douteuses sont celles qui datent de moins de six (6) mois, correspondant à leur délai conventionnel de règlement.

ii) Créances litigieuses

Les créances litigieuses sont les créances ayant dépassé le délai conventionnel de règlement de six (6) mois mais dont la durée est inférieure à douze (12) mois.

iii) Créances contentieuses

Les créances contentieuses sont les créances ayant une durée supérieure à douze (12) mois.

iv) Créances courantes

Les créances douteuses, litigieuses ou contentieuses ci-dessus deviennent des **créances courantes** si elles font l'objet d'un accord de règlement conclu entre le débiteur et le FSA assorti d'un échéancier de remboursement et que le Fonds a l'intime conviction que l'échéancier sera respecté.

Les taux de provisionnement applicables aux différentes catégories de créances en souffrance sont :

Classification	Taux minimum applicable
Créances douteuses	20%
Créances litigieuses	50%
Créances contentieuses	100%

Pour les créances devenues courantes, il est procédé ou non à la reprise partielle ou totale des provisions constituées en fonction de l'appréciation motivée des chances de recouvrement effectif de la créance.

Facteurs d'atténuation

Les facteurs d'atténuation³ ci-après sont pris en compte dans la constitution des provisions sur les créances en souffrance :

- Pour les créances couvertes par une garantie de l'Etat et ses démembrements, la constitution de provisions est facultative. Le FSA pourrait procéder sans obligation à la constitution progressive de provisions, à hauteur de la créance, sur une durée ne pouvant excéder cinq ans, lorsqu'une inscription correspondante n'est pas effectuée dans le budget de l'Etat. Ces provisions pourront faire l'objet de reprise dès qu'une inscription correspondante est effectuée au budget de l'Etat ;
- Pour les créances couvertes par des sûretés réelles, la constitution de provisions est facultative au cours des deux (2) premiers exercices. La provision doit couvrir au moins 50% du total des risques au terme du troisième exercice et 100% au terme du quatrième exercice. Les créances

³ Identiques à ceux édictés dans l'Instruction 94-05 de la BCEAO réglementant le provisionnement bancaire dans la zone UMOA.

non couvertes par des sûretés réelles sont provisionnées à 100% au cours de l'exercice pendant lequel elles sont déclassées en créances contentieuses ;

- Les intérêts sur créances non réglés, portés au crédit du compte de résultat, doivent être provisionnés à due concurrence.

i. COMMISSIONS ET INTERETS SUR GARANTIE NON ENCAISSES

Le FSA perçoit deux catégories de commissions : les commissions d'engagement et les commissions de garantie (ou d'aval). Les commissions d'engagement sont constatées en produits au titre de l'exercice au cours duquel l'engagement de garantie est donné. Au 31 décembre, les commissions d'aval courues mais non échues ou versées, font l'objet d'un décompte dont le montant est comptabilisé en produits par la contrepartie du compte produits à recevoir.

j. CHARGES A PAYER OU DETTES A PAYER

Les charges afférentes à l'exercice clos, engagées et non réglées, sont inscrites en compte « Charges à payer » ou en « Dettes fournisseurs ».

RESOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RESOLUTION N°361/CA/4/2011 RELATIVE AU QUITUS DU DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil d'Administration, après avoir examiné les états financiers de l'exercice 2010 et le rapport d'exécution du budget au titre du même exercice 2010, **donne quitus** au Directeur Général pour sa gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2010.

DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DECISION N°001/02/AGO/2011 RELATIVE A L'APPROBATION DES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2010

L'Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires du FSA, ayant pris connaissance des rapports du Commissaire aux comptes, et sur proposition du Conseil d'Administration, **approuve** le bilan et le compte de résultat au 31/12/2010, faisant ressortir un total du bilan de vingt quatre milliards deux cent treize millions huit cent cinq mille quarante trois (**24.213.805.043**) FCFA et un résultat net déficitaire de huit cent douze millions cinquante trois mille trois cent quatre vingt sept (**812.053.387**) FCFA.

DECISION N°002/02/AGO/2011 RELATIVE A L'AFFECTATION DU RESULTAT NET DE L'EXERCICE 2010

L'Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires du FSA, après approbation des comptes clos au 31 décembre 2010, sur proposition du Conseil d'Administration, **décide d'affecter** le résultat net déficitaire de l'exercice 2010 d'un montant de huit cent douze millions cinquante trois mille trois cent quatre vingt sept (**812.053.387**) FCFA en report à nouveau.

DECISION N°003/02/AGO/2011 RELATIVE A LA DECHARGE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires du FSA, ayant pris connaissance des rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes du Fonds clos au 31 décembre 2010, et après approbation desdits comptes sur proposition du Conseil d'Administration, **donne décharge** au Commissaire aux Comptes pour son mandat au titre de l'exercice 2010.

**DECISION N°004/02/AGO/2011
RELATIVE AU QUITUS DES ADMINISTRATEURS**

L'Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires du FSA, ayant approuvé le rapport du Conseil d'Administration sur les activités du Fonds au titre de l'exercice 2010 ainsi que les états financiers de cet exercice, **donne quitus** aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2010.

**DECISION N°005/02/AGO/2011
RELATIVE A LA NOMINATION DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES DU FSA**

L'Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires du FSA, sur proposition du Conseil d'Administration,

1. Nomme :

- les Cabinets FCA Niger et MAZARS Sénégal comme co-Commissaires aux comptes titulaires,
- les Cabinets Deloitte & Touch Côte d'Ivoire et Société d'Expertise Comptable DIARRA Mali comme co-Commissaires aux comptes suppléants.

2. Fixe la durée de leur mandat à trois (03) ans, à compter de l'approbation des comptes de l'exercice 2011, mandat qui prendra fin avec l'approbation des comptes de l'exercice 2013.